



Réf. Farde e-Assemblées : 2516629

N° OJ : 22

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/03/2023**Objet :** Culture.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 26.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant de 26.000,00 EUR réparti comme suit à l'attention des associations suivantes:

- 1) 1.000,00 EUR à l'asbl Groupe d'Animation du Quartier européen de la Ville de Bruxelles pour l'organisation de la brocante et de la fête annuelle du GAQ ;
- 2) 2.000,00 EUR à l'asbl La Chapelle des Minimes pour l'organisation de concerts cantates de JS Bach;
- 3) 1.000,00 EUR à l'asbl RomÉtoile pour l'organisation de la fête de MARTISOR au Vismet;
- 4) 750,00 EUR à l'association de fait Bloemen of fleurs pour l'organisation de la fête de quartier « Bloemen of fleurs »
- 5) 6.000,00 EUR à l'asbl VKRS pour l'organisation de l'anniversaire des 5 ans du Festival VKRS;
- 6) 250,00 EUR à l'asbl Comité International de Musique et de Festivals Pro Musica Pulchra pour l'organisation de la 2ème édition de la « Promenade d'orgue ».
- 7) 15.000,00 EUR à l'asbl Atomium pour la réalisation de l'exposition « Brussels Queer Graphics »;

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :

